

**POLICE : RCP59864****SARL ASSUR PLANET  
61 RUE FERDINAND FOREST  
COMPLEXE DUCOS FACTORY  
98800 NOUMEA**

M. Sylvain RIVET, Directeur Général de CGPA, atteste que l'assuré ci-dessus a souscrit une police d'assurance le garantissant, lui-même ainsi que ses salariés, dans la limite de ses Dispositions Générales, Conventions Spéciales et Dispositions Particulières, contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant leur incomber en raison des dommages immatériels causés aux tiers du fait des activités mentionnées ci-dessous :

ACTIVITE	MONTANT DE LA GARANTIE	PERIODE DE GARANTIE
<b>INTERMEDIATION EN ASSURANCE</b> , telle que régie par les articles Lp.511-1 et suivants du Code des Assurances.	5.600.000 € par sinistre et par année d'assurance <i>Si ce montant venait à être épuisé, CGPA accordera gratuitement une reconstitution de 2.000.000 € sur l'exercice concerné.</i>	Du 01/03/2023 Au 29/02/2024
<b>INTERMEDIATION EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT</b> , telle que régie par les articles L.519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.	5.600.000 € par sinistre et par année d'assurance <i>Si ce montant venait à être épuisé, CGPA accordera gratuitement une reconstitution de 2.000.000 € sur l'exercice concerné.</i>	Du 01/03/2023 Au 29/02/2024
<b>DEMARCHAGE BANCAIRE</b> , telle que régie par les articles L.341-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.	5.600.000 € par sinistre et par année d'assurance	Du 01/03/2023 Au 29/02/2024

Fait à Paris, le 04/12/2022

**Sylvain RIVET**  
**Le Directeur Général****La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur**